



Ville de LA FERÉ

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le vingt-sept septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur DENEUVILLE Raymond, Maire.

Membres présents : MM. DENEUVILLE Raymond, Maire, THUET Maurice, VILAIN Marie-Noëlle, MELOTTE Jean-Claude, BAUCHET Annette, LAVISSE Jean, Adjoints au Maire, ROZELET Martine, LYOEN Anne-Marie, DEPLANQUE Martine, PEON Benoît, FOJCIK Isabelle, EGRIX Éric, SEPANSKI Jean-François, WEBBER Audrey, FABRIS Ghislaine, BOUTEILLER André, DE MONTE Dominique, Conseillers Municipaux.

Membres absents : MM. CHATOT-CATOIRE Catherine, HIRSON Alain, GERARD Franck, excusés, VUYLSTEKE Isabelle, CORNEVIN Nicolas, JOURDAIN Amélie.

Membres représentés : Mme CHATOT-CATOIRE donne pouvoir à M. MELOTTE Jean-Claude, M. HIRSON Alain donne pouvoir à M. DENEUVILLE Raymond, M. GERARD Franck donne pouvoir à Mme VILAIN Marie-Noëlle.

Secrétaire de séance : Mme WEBBER Audrey.

- Date de convocation : 19 septembre 2016

- Nombre de Conseillers en exercice : 23

- Date d'affichage : 3 octobre 2016

- Nombre de membres présents : 17

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu de la réunion du précédent Conseil Municipal.
- Demande de subvention du Volley-Club Laférois.
- Demande de subvention du La Fère Athlétic Club.
- Demande de subventions du Comité des Œuvres Sociales du personnel communal de la Ville de La Fère.
- Contribution financière 2015-2016 au Syndicat Intercommunal du Collège de Tergnier.
- Actions 2016 « Politique de la Ville ».
- Convention d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties par la Maison du CIL.
- Donation de Madame TOULLET.
- USEDA : élection de deux délégués.
- LOGIVAM : garantie d'emprunts.
- Fonds de Solidarité Logement
- Remboursement de titres : achat d'Obligations Assimilables du Trésor (OAT).
- Tarifs de la cantine scolaire.
- Restauration d'un tableau du musée.
- Projet de résidence pour personnes âgées de l'OPAL
- Bilan des délégations au Maire.
- Communications.

2016-078 - Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Le Maire donne lecture à l'Assemblée du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 7 juin 2016. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le procès-verbal de cette réunion.

2016-079 - Acompte sur la subvention 2016-2017 au Volley-Club Laférois

Le Maire rappelle à l'Assemblée que chaque année, la Commune subventionne le Volley-Club Laférois pour son équipe féminine qui évolue en Nationale 2. Un premier acompte est versé avant le début de la saison sportive, un second acompte au cours de l'année sportive et le solde dès la fin de la saison concernée. Par courrier du 12 septembre 2016, Monsieur le trésorier du Volley-Club Laférois sollicite un premier acompte de 20 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'attribuer un premier acompte sur la subvention communale d'un montant de 20 000 € au Volley-Club Laférois au titre de la saison 2016-2017 pour son équipe féminine qui évolue en nationale 2. Un second acompte du même montant sera versée au début d'année 2017, également au titre de la saison 2016-2017.

2016-080 - Création de l'emploi de garde-champêtre chef

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune emploie Monsieur BAYE Marc en qualité de garde-champêtre principal à temps complet. Monsieur Baye remplissant les conditions pour être promu au grade de garde-champêtre chef, le Maire propose de créer cet emploi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de créer l'emploi de garde-champêtre chef à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2016.

2016-081 - SEDA : observations de la Chambre Régionale des Comptes sur les exercices 2010 à 2013.

Le Maire fait savoir que la ville de la Fère est actionnaire de la SEDA (Société d'Équipement du Département de l'Aisne) avec le Département de l'Aisne et des collectivités publiques ainsi que des actionnaires privés. La S.E.D.A. intervient auprès des collectivités en assistance à maîtrise d'ouvrage sur des projets importants : aménagement de zones économiques, artisanales ou commerciales, lotissement, restructurations...

La Chambre Régionale des Comptes a émis des observations sur la gestion de la S.E.D.A. concernant les exercices 2010 à 2013. Une copie de ce rapport est jointe à la présente convocation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, après avoir pris connaissance des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la S.E.D.A. concernant les exercices 2010 à 2013:

- Prend acte des observations, en particulier sur la nécessité de bâtir un plan d'affaires et une comptabilité analytique.
- Prend acte des mesures déjà mises en place par la S.E.D.A. pour l'adaptation et la recherche de nouvelles opérations.

2016-082 - Convention pour le recouvrement des redevances et taxes d'assainissement collectif.

Le Maire fait savoir à l'Assemblée qu'il est prévu au contrat de délégation du service d'eau potable que les redevances et taxes d'assainissement soient facturées par le délégataire de l'eau potable et qu'une convention doit être établie pour régir cette facturation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- Accepte les termes de la convention à intervenir avec la société VEOLIA Eau et le SIVOM de Chauny-Tergnier-la Fère.
- Autorise le Maire à signer ladite convention qui prendra effet le 1^{er} février 2016.

2016-083 - SPL-XDEMAT : rapport de gestion du Conseil d'Administration et augmentation du capital social

Le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération du 14 janvier 2016, Le Conseil Municipal a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société contenant notamment, une proposition d'augmentation de son capital social.

I – Examen du rapport de gestion du Conseil d'administration de la société SPL-Xdemat

Par décision du 15 mars 2016, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa quatrième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 29 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2015 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondamentaux des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires très satisfaisant (968 au 31 décembre 2015), un chiffre d'affaires de 411 560 € et un résultat net de 16 562 € affecté pour 3 100 € à la réserve légale conformément à la réglementation en vigueur (pour atteindre 10 % du montant du capital social de la société), les 13 462 € restant étant affectés au poste « autres réserves ».

Après examen, je prie le Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de me donner acte de cette communication.

II – Examen de la proposition d'augmentation du capital social de la société

Ce rapport fait également mention d'une proposition d'augmentation du capital social de la société par le biais d'un apport en numéraire du Département de l'Aube, d'un montant de 15 500 €, avec création en contrepartie à son profit de 1 000 actions nouvelles et modifications statutaires corrélatives. Cette augmentation du capital social est destinée à créer le nombre d'actions suffisant pour permettre au Département de l'Aube, de céder celles nécessaires à l'entrée au sein de la société du Département de Meurthe-et-Moselle, tout en conservant son statut d'actionnaire majoritaire conformément au principe posé par le pacte d'actionnaires. A ce titre, la souscription des actions nouvelles serait réservée à cette seule collectivité.

L'Assemblée générale de la société, réunie le 29 juin 2016 a décidé de reporter l'examen de cette proposition, le temps pour les actionnaires de délibérer sur le principe d'une augmentation de capital social, conformément à l'article L. 1524-1 du Code général des collectivités territoriales et aux statuts de la société. Elle examinera ce point lors de sa réunion du 30 novembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-1, L. 1524-5 et L. 1531-1,
- Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,
- Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,
 - d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à M. le Maire de cette communication ;
 - d'approuver le principe de l'augmentation du capital social de la société SPL-Xdemat par un apport en numéraire du Département de l'Aube, pour un montant de 15 500 euros avec création en contrepartie à son profit de 1 000 actions nouvelles, de la réservation de la souscription des actions nouvelles au seul Département de l'Aube et de la modification des dispositions statutaires jointe dans le rapport de gestion, en vue de permettre l'entrée du Département de Meurthe-et-Moselle au sein de la société ;
 - de donner pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société, pour voter cette augmentation de capital social et les résolutions en découlant, lors de sa prochaine réunion.

2016-084 - Partenariat entre l'Agence Aisne Tourisme et le Musée Jeanne d'Aboville

Le Maire fait savoir à l'Assemblée que l'Agence Aisne Tourisme propose de signer une convention avec la Ville définissant ses relations avec le Musée Jeanne d'Aboville de la Fère notamment pour les actions de promotion du Musée par l'Agence. En contrepartie la ville s'engage à facturer un tarif préférentiel pour les clients de l'Agence (2,55 € au lieu de 3 €) et à prévoir des places gratuites (chauffeur, accompagnateur).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- Accepte les termes de la convention à intervenir avec l'Agence Aisne Tourisme.
- Autorise le Maire à signer ladite convention qui prendra effet le 1^{er} janvier 2017 pour se terminer le 31 décembre 2017.

2016-085 - Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel communal

Le Maire fait savoir à l'assemblée que le personnel communal, stagiaire, titulaire ou sous contrat de droit public, bénéficie en cas d'arrêt de travail (maladie, accident de service, maternité...) de congés statutaires rémunérées par la Commune. Celle-ci peut s'assurer pour ce risque.

Le Centre de Gestion de la FPT de Chauny, auquel adhère la Commune, propose de souscrire à deux contrats qui ont été négociés au niveau départemental et qui seront suivis par le Centre de Gestion :

- Pour le contrat CNRACL : l'assureur AXA associé au courtier Gras Savoye avec une base de remboursement des salaires à 85%.
- Pour le contrat IRCANTEC : l'assureur CNP associé au courtier Sofaxix avec une base de remboursement des salaires à 100%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 15 décembre 2015, décidant de fixer, au titre de la gestion du contrat d'assurance, le taux correspondant à la prestation rendue par le Centre de Gestion. Ce taux est appliqué à la masse salariale de la collectivité. Il est fixé à 0,2 %. La gestion du contrat par le centre de gestion comprend les prestations suivantes :

- suivi des dossiers,
- mise en place éventuelle de contrôles médicaux ou d'expertises médicales,
- conseil auprès des collectivités,
- suivi administratif du contrat.

Article 1 : Décide d'adhérer aux contrats d'assurance proposés par le Centre de Gestion suivant les modalités suivantes :

◆ **Agents titulaires ou stagiaires immatriculés à la C.N.R.A.C.L.**

Tous risques, avec une franchise de 10 jours fixe par arrêt en maladie ordinaire, sans franchise sur les autres risques: 5,99 % (5,70% dans le contrat actuel)

◆ **Agents Titulaires, Stagiaires et Non Titulaires affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C.**

Tous risques, avec une franchise de 10 jours fixe par arrêt en maladie ordinaire, sans franchise sur les autres risques: 1,10 % (1,29% dans le contrat actuel)

Article 2 : Au taux des assureurs s'ajoute **0,2 %** pour la prestation de gestion des contrats par le Centre de Gestion. Celui-ci s'applique à la masse salariale.

Article 3 : La cotisation additionnelle du Centre de Gestion et la prime d'assurance donneront lieu à deux demandes de paiement distinctes.

Article 4 : La présente délibération demande l'adhésion de la collectivité au contrat groupe du Centre de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 5 :

- Autorise le Maire à signer le contrat d'assurance ainsi que les actes en résultant,
- Autorise le Maire à signer la convention de gestion du Centre de Gestion et les actes s'y rapportant,
- Prévoit les crédits nécessaires au budget pour le paiement des primes et de la cotisation additionnelle du Centre de gestion.

2016-086 - Cimetière : reprise des concessions en l'état d'abandon de la section 6.

Le Maire fait savoir à l'Assemblée que, par délibération du 8 octobre 2015, le Conseil Municipal a décidé de lancer une procédure de reprise des concessions de cimetière en l'état d'abandon des sections 2, 3 et 4 du cimetière. Il propose d'y ajouter la section 6.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de lancer une procédure de reprise des concessions de cimetière en état d'abandon de la section 6

2016-087 - Renouvellement du matériel informatique de la mairie

Le Maire fait savoir à l'Assemblée que le serveur informatique de la mairie est ancien (2011) et qu'il est nécessaire de le remplacer. Considérant la nécessité de renouveler régulièrement ce matériel, le Maire propose de le louer plutôt que d'en faire l'acquisition.

Il présente la proposition de la société SGI pour la location du matériel suivant :

- Un serveur
- 4 postes de travail complets avec écrans et logiciels
- Onduleurs
- Sauvegardes
- Antivirus
- Maintenance

La société SGI est celle qui fournit et maintient les logiciels métiers de la mairie (paie, compta...), ce qui permettrait de n'avoir qu'un seul interlocuteur en informatique.

Le coût de la location s'élève à 614,21 € TTC par mois. A comparer avec le montant d'un achat (environ 600 € TTC par mois sur 4 ans).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- Décide de louer le matériel informatique de la mairie pour une durée de 4 ans.
- Autorise le Maire à signer le contrat de location et le contrat d'entretien desdits matériels.

2016-088 - Fusion des syndicats intercommunaux pour l'aménagement de l'Oise Moyenne et de l'Oise

Aval

Le Maire fait savoir à l'Assemblée que, par arrêté n°2016-818 du 1^{er} septembre 2016, le Préfet de l'Aisne a arrêté le projet de périmètre du nouveau syndicat issu de la fusion du syndicat intercommunal pour l'aménagement de l'Oise moyenne et de ses affluents et du syndicat intercommunal pour l'aménagement de l'Oise aval et de ses affluents. Par délibération en date du 8 décembre 2015, le Conseil Municipal a déjà émis un avis favorable à ce nouveau périmètre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de périmètre du nouveau syndicat issu de la fusion du syndicat intercommunal pour l'aménagement de l'Oise moyenne et de ses affluents et du syndicat intercommunal pour l'aménagement de l'Oise aval et de ses affluents

2016-089 - Peupleraie communale

Le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune possède une peupleraie cadastrée AI 106 et 107. Un diagnostic de cette peupleraie a été réalisée le 2 juin 2016 par la Coopérative Forestière de l'Aisne qui préconise les solutions suivantes :

- Sur une première partie d'environ 1,5 hectares, les arbres ont subi les attaques répétées de la rouille et de nombreux peupliers sont secs sur pied. Préconisation : coupe rase et vente en bois d'œuvre et bois d'industrie et reboisement en peupliers à l'aide de cultivars adaptés.
- Sur une deuxième partie d'environ 2,5 hectares, peupliers à maturité complète s'étant développés de façon soutenue, mais avec un élagage trop tardif. Préconisation : coupe rase et vente en bois d'œuvre et bois d'industrie et reboisement en peupliers à l'aide de cultivars adaptés.
- Sur une troisième partie d'environ 1,5 hectares, ancienne terre agricole actuellement enherbée et fauchée régulièrement. Préconisation : reboisement en peupliers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de suivre les préconisations de la Coopérative Forestière de l'Aisne et autorise le Maire à engager les travaux.

2016-090- Démolition du pont métallique sur l'Oise : demande de subvention

Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il existe sur l'Oise, près des services techniques municipaux, un ancien pont métallique en très mauvais état qui n'est plus utilisé et qui devient dangereux. Il propose de le démolir. Le montant du devis de démolition est de 17830 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Emet un avis favorable aux travaux de démolition du pont métallique sur l'Oise.
- Accepte le devis présenté.
- Sollicite une subvention au titre du CDDL pour ces travaux.

2016-091 - Remise en état de la piste d'athlétisme du stade: demande de subvention

Le Maire fait savoir à l'Assemblée que la piste d'athlétisme du stade municipal est en mauvais état et qu'il est nécessaire de réaliser des travaux. Il présente le devis de remise en état d'un montant de 13 882 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité-majorité :

- Emet un avis favorable aux travaux de réhabilitation de la piste d'athlétisme du stade municipal.
- Accepte le devis présenté.
- Sollicite une subvention au titre du CDDL pour ces travaux.

2016-092 - Rapport annuel sur la gestion du service des eaux durant l'année 2015

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service (voir document joint).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport du Maire sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable pour l'année 2015.

2016-093 - Transfert aux Archives Départementales de l'Aisne d'une partie des archives communales

Le Maire fait savoir à l'Assemblée que le 20 novembre 2015, le service des archives départementales de l'Aisne a effectué un contrôle scientifique et technique des archives communales. Il nous est proposé, pour une meilleure conservation, de déposer les archives communales antérieures à 1945 (conservées au grenier) et/ou les registres des délibérations et d'arrêtés de plus de 100 ans et/ou les registres d'état-civil de plus de 150 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de déposer aux archives départementales les documents suivants :

- Les archives communales antérieures à 1945 (conservées au grenier).
- Les registres des délibérations et d'arrêtés de plus de 100 ans.
- Les registres d'état-civil de plus de 150 ans.

2016-094 - Convention d'utilisation des salles de sports par le collège

Le Maire fait savoir à l'Assemblée que les élèves du collège Marie de Luxembourg de la Fère utilisent les salles des sports communales n°1 et n°2 dans le cadre des activités physiques et sportives des élèves. Il donne lecture de la convention tripartite à passer entre le Conseil Départemental de l'Aisne, le Collège et la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- Accepte les termes de la convention à intervenir avec le Conseil Départemental de l'Aisne, le Collège Marie de Luxembourg et la Ville de La Fère.
- Fixe le montant de la participation financière du collège pour l'année 2016 à 2000 €.
- Autorise le Maire à signer ladite convention.

2016-095 – Renouvellement du bail Baudrez

Le Maire fait savoir à l'Assemblée que la Commune loue les terres suivantes à Monsieur BAUDREZ Bruno :

- Terres situées sur le territoire de Viry-Nouveau (loyer annuel 2015 de 1464,44 €)
 - o Parcelle cadastrée ZB 27 Les Grand Corniquants d'une superficie de 29a 50ca
 - o Parcelle cadastrée ZC1 Le Muïds d'une superficie de 9ha 15a 82ca
- Terre située sur le territoire de Vouel (loyer annuel 2015 de 588,72 €)
 - o Parcelle cadastrée ZA3 Le Bois de l'Abbé d'une superficie de 3ha 80a

Le bail actuel arrive à échéance le 10 novembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- Décide de louer à Monsieur BAUDREZ Bruno, domicilié à Viry-Nouveau, 02300, 10, Rue de Gambetta, les terres communales sises sur le territoire des communes de Viry-Nouveau et de Vouel à compter du 11 novembre 2016 et pour une durée de 12 années soit jusqu'au 10 novembre 2028.
- Fixe le montant du loyer annuel à 1465 € pour les parcelles situées à Viry-Nouveau et 590 € pour celle située à Vouel.
- Autorise le Maire à signer le bail et tout document y afférents.

2016-096 - Renouvellement du bail du logement sis 10, Rue de l'Eglise

Le Maire fait savoir à l'Assemblée que, par bail en date du 12 septembre 2008, la Commune loue le logement communal (presbytère) sis 10, Rue de l'Eglise au Doyen de la paroisse de la Fère. Ce bail se termine le 31 décembre 2016. Il propose de reconduire cette location. Le montant du loyer annuel 2016 s'élève à 914,24 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- Décide de louer le logement communal sis 10, Rue de l'Eglise au Doyen de la paroisse de la Fère à compter du 1^{er} janvier 2017 et pour une durée de 9 années.
- Fixe le montant du loyer annuel à 915 €.
- Autorise le Maire à signer le bail et tout document y afférents.

2016-097 – Entretien de la tombe Sech

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune a bénéficié d'un legs de la part de la famille SECH pour lequel en contrepartie la Commune est chargée d'élire La Rosière chaque année et de lui remettre une somme en argent. Une seconde obligation incombait au gardien du cimetière qui devait entretenir le caveau et bénéficiait pour cela du versement d'une somme annuelle. Considérant qu'il n'y a plus de gardien de cimetière, le Maire propose que la Commune s'engage à entretenir la tombe de la famille SECH, section 4, rangée 13, fosse 9-10 du cimetière communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité s'engage à ce que la Commune entretienne régulièrement la tombe de la famille SECH.

2016-098 – Subvention au service des eaux

Le Maire rappelle à l'Assemblée que les budgets primitifs 2016 de la Commune et du service des eaux prévoient le versement par la Commune d'une subvention d'un montant de 5000 € au service des eaux. Afin de pouvoir procéder au versement de cette subvention, il est nécessaire qu'une délibération soit prise en ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, considérant le budget du service des eaux, décide de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 5000 €.

2016- 099 – Travaux rue du Général de Gaulle : Fonds Départemental de Solidarité 2016

Le Maire faire savoir à l'Assemblée que la commission permanente du Conseil Départemental, lors de la réunion du 2 mai 2016, a attribué une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité pour les travaux de la Rue du Général de Gaulle. Le Conseil Municipal doit confirmer sa demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- Sollicite une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité 2016 pour les travaux suivants :
 - Opération n°2016_00845. Travaux VC 2 Rue du Général de Gaulle
 - Cout HT : 13493,50 €
 - Subvention : 30% : 4048,05 €
- S'engage à affecter à ces travaux la somme de 13 493,50 € HT sur le budget communal
- S'engage à réaliser les travaux dans un délai de trois ans à partir de la date de notification.

2016-100 – Tarifs du Concert de Blues

Le Maire rappelle à l'Assemblée que chaque année, la Commune organise un concert de Blues. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur les différents tarifs de cette soirée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de reconduire en 2016 les tarifs de 2015:

Désignation	Tarif 2013	Tarif 2014	Tarif 2015	Tarifs 2016
Entrée concert	10 € - gratuit pour enfants de moins de 10 ans accompagnés	10 € - gratuit pour enfants de moins de 10 ans accompagnés	11 € - gratuit pour enfants de moins de 10 ans accompagnés	11 € - gratuit pour enfants de moins de 10 ans accompagnés
Champagne	20 €	20 €	20 €	20,00 €
Coca	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €
Jus de fruit	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €
Petite bouteille d'eau	1 €	1 €	1 €	1,00 €
Grande bouteille d'eau	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €
Assiette de gâteaux	1 €	1 €	1 €	1,00 €

2016-101 - Restauration du tableau du musée « Orphée charmant les animaux »

Le Maire fait savoir à l'Assemblée que le tableau « Orphée charmant les oiseaux » du musée Jeanne d'Aboville a besoin d'être restauré. Cela a été mis en évidence lors de l'étude préalable qui a été réalisée en 2015. Le coût de cette restauration est estimé à 37 220 € HT, 44 664 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité :

- Décide de faire restaurer le tableau « Orphée charmant les animaux » du musée.
- Sollicite une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour ces travaux.
- Sollicite une subvention au titre du CDDL pour ces travaux.
- S'engage à prendre à sa charge la part non couverte par les subventions.

Cette délibération annule la délibération n°2016-073 du 7 juin 2016 avec le même objet.

2016-102 - Décisions budgétaires modificatives

Budget de la Ville 2016

Le Maire fait savoir à l'Assemblée qu'il est nécessaire de modifier les prévisions budgétaires 2016 de la Ville afin de tenir compte des éléments suivants : modification du montant de la reprise de l'excédent 2015, afin de tenir compte des restes à réaliser, mise en place du Droit Individuel à la Formation pour les élus, subventions de la DRAC pour la restauration de tableau du musée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (abstention de M. Bouteiller), décide de modifier comme suit les prévisions budgétaires 2016 de la Commune :

Fonctionnement

Dépenses

- Article 6535 : DIF des élus : + 1 000 €
- Article 657364 : Subvention au service des eaux : + 10 000 €
- Article 673 : titres annulés sur exercice antérieurs (Cotisations Zieteck) : + 3 000 €
- Article 022 : dépenses imprévues : - 14 000 €

Investissement

Recettes

- Article 001 : reprise excédent année antérieure + 246 840 €
- Article 1321 opération 401 : subvention DRAC restauration tableaux musée + 40 000 €
- Dépenses
- Article 2161 opération 401 : Restauration tableau musée (Orphée) + 45 000 €
- Article 266 Participation lotissement OPAL + 43 000 €
- Article 2041512 Participation USEDA fibre optique + 33 500 €
- Article 2313 opération 1010 Travaux de bâtiment divers + 85 340 €
- Article 2315 opération 1210 Travaux de voirie divers + 80 000 €

Budget des Opérations Commerciales 2016

Le Maire fait savoir à l'Assemblée qu'il est nécessaire de modifier les prévisions budgétaires 2016 du service des opérations commerciales afin de pouvoir procéder au remboursement du dépôt de garantie d'une entreprise locataire d'un box artisanal communal qui a résilié le bail de location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de modifier comme suit les prévisions budgétaires 2016 du service des opérations commerciales :

Investissement

- Dépenses
- Article 165 : Remboursement dépôt de garantie : + 560 €
- Article 2313 opération 1601 « Travaux bâtiment 18 » : - 560 €

Budget du service des eaux 2016

Le Maire fait savoir à l'Assemblée qu'il est nécessaire de modifier les prévisions budgétaires 2016 du service des eaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de modifier comme suit les prévisions budgétaires 2016 du service des eaux :

Fonctionnement

- Dépenses
- Article 617 : Etudes et recherches : + 10 000 €
- Recettes
- Article 748 : subvention communale : + 10 000 €

2016-103 – Communications

- Trésorerie de La Fère

Le Maire donne lecture à l'Assemblée du courrier en date du 23 août 2016 de Monsieur le Secrétaire d'Etat chargé du budget l'informant de la décision de ne pas fermer la Trésorerie de La Fère au 1^{er} janvier 2017.

- Succession Lempernesse

Le Maire fait savoir à l'Assemblée que le dossier de la succession Lempernesse n'évolue pas depuis plusieurs mois. Un courrier de relance a été envoyé au notaire chargé du dossier.

- Propriétés 15 et 17 Rue de l'Eglise

Le Maire fait savoir à l'Assemblée que le l'acte d'achat de l'ancien atelier de couture sis 17, rue de l'Eglise a été signé. Un courrier a été adressé au syndic chargé de la vente de l'immeuble voisin sis 15, Rue de L'Eglise. Un devis pour la démolition a été demandé et un bureau d'études a été chargé d'établir un projet d'aménagement de cet espace.

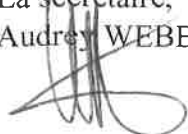
- Bâtiment 18

Le Maire fait savoir à l'Assemblée que les travaux d'aménagement du bâtiment 18, 1^{ère} tranche sont en cours (toiture et menuiseries extérieures). L'appel d'offres pour la 2^{ème} tranche (aménagement de boxes va être lancé dans les prochains jours.

- Jumelage franco-allemand

Le Maire fait savoir à l'Assemblée que cette année les délégués du comité de jumelage de la Ville d'Ochsenhausen sont accueillis à La Fère du 30 septembre au 2 octobre 2016. 7 adultes et 13 enfants seront présents. Une visite de la Ville de Saint-Quentin (mairie, basilique, rues arts déco et musée) est notamment prévue.

La secrétaire,
Audrey WEBBER




Le Maire,
Raymond DENEUVILLE

